

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2016 22 septembre 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 48 Votants : 48
---	--	---

Séance du 29 septembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf septembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER,
M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
M. Bernard DUGOURGEOT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : rachat des actions de la SAEML « Yonne Equipement » au Conseil départemental de l'Yonne

Objet : rachat des actions de la SAEML « Yonne Equipement » au Conseil départemental de l'Yonne

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu L'article 133-VII de la loi NOTRe dispose que « *Le département actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement* ».

Vu son objet social consacré au suivi de projets concourant au développement économique du Département, la SEM « Yonne Equipement » entre dans le champ des structures visées par l'article 133-VII de la loi NOTRe.

Vu l'application de l'article 133-VII de la loi NOTRe, le Département a vocation à céder, avant le 31 décembre 2016, plus des deux tiers des actions qu'il détient, c'est-à-dire au moins 78 197 actions.

Considérant que par courrier en date du 28 juillet 2016, le Conseil départemental a informé les intercommunalités de l'Yonne de son souhait de céder 78 197 actions conformément à l'article 133V-VII de la loi NOTRe.

Considérant que le Département a mis en œuvre un processus de consultation des acquéreurs potentiels de ces 78 197 actions, sous la forme d'un appel à manifestations d'intérêt.

Considérant que dans ce contexte, plusieurs intercommunalités, **dont la Communauté de Communes du Jovinien** souhaitent, racheter tout ou partie des actions qui seront cédées par le Conseil départemental de l'Yonne. Le prix reste à débattre.

Vu le conseil des Maires du 15 septembre 2016

Vu l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,**

autorise le président à entamer les discussions avec le Conseil Départemental et les EPCI de l'Yonne engagés dans cette démarche.

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a sharp upward curve and a vertical line.

Date de réception
par la Préfecture :

18/10/2016

date de publication :

17/10/2016



